

REGLEMENT DU JEU –CONCOURS
LA JOURNEE DE SHOPPING DE REVE
DU 13 AU 24 MARS 2017

Article 1. Généralités

Le Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre (GAEL) dont le siège social se situe 12/14 rue Faidherbe 59000 Lille organise en partenariat avec le blog « Lille by Mat » une opération commerciale sous forme de jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat nommé « la journée de rêve » du 13 au 24 mars 2017 minuit.

Ce jeu-concours est organisé sur le blog « Lille By Mat ».

Ce jeu-concours permettra de remporter une journée de shopping de rêve qui se déroulera le vendredi 31 mars 2017.

Article 2. Conditions de participation

2.1 Ce jeu- concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine majeure, inscrite sur les pages Facebook « association GAEL » et « Lille By Mat ». Le GAEL se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu-concours et du bénéfice de toute dotation, l'ensemble des membres du comité de pilotage du GAEL, du personnel des enseignes adhérentes du GAEL , du partenaire Lille By Mat, y compris leur famille et conjoints (mariage, Pacs ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures et les gagnants (es) des précédentes éditions.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins du jeu-concours.

2.4 La participation au jeu-concours implique pour toute participation, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraine l'annulation automatique de la participation et l'attribution de toute dotation.

Article 3. Modalités de participation

Le jeu-concours est accessible 24h/24 sur internet du 13 au 24 mars 2017 sur le blog www.lillebymat.com – rubrique jeu-concours

Pour participer au jeu-concours, et participer au tirage au sort pour remporter la journée de rêve, il faudra :

- Disposer d'un compte Facebook
- Aimer la page Facebook « Association GAEL »
- Aimer la page Facebook « Lille By Mat »
- Répondre à la participation à l'Evènement Facebook sur la page « Association GAEL » et cliquer sur le bouton « participer »
- Valider sa participation au jeu-concours sur le blog « www.lillebymat.com » dans la rubrique « Jeu concours » en répondant une seule fois à la question : « et vous quelle enseigne vous fait le plus rêver? »
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu-concours
- Etre disponible le vendredi 31 mars toute la journée à partir de 8h30 et jusqu'au lendemain matin.

Chaque joueur ne peut participer qu'une seule fois et ne laisser qu'une seule réponse à la question du jeu- concours

Article 4 : désignation de la gagnante

Le ou la gagnante du jeu-concours remporte la journée de shopping de rêve

Celui/ Celle-ci sera sélectionné (e) par tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué par Maître Vanoverschelde, Huissier de justice à Lille, le mardi 28 mars 2017 comme suit :

La journée de rêve fera l'objet d'un tirage au sort parmi les participants qui auront rempli ces conditions :

- Disposer d'un compte Facebook
- Aimer la page Facebook « AssociationGAEL »
- Aimer la page Facebook « Lille by Mat »)
- Répondre à la participation à l'Evènement Facebook sur la page « Association GAEL » et cliquer sur le bouton « participer »
- Valider sa participation au jeu-concours sur le blog « Lille by Mat » dans la rubrique « Jeu concours » en répondant à la question : « et vous quelle enseigne vous fait le plus rêver ? »
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu-concours
- Etre disponible le vendredi 31 mars toute la journée à partir de 8h30 et jusqu'au lendemain matin.

Article 5 : nature et valeur des lots

Le ou la gagnant (e) du jeu-concours remporte la journée de shopping de rêve qui aura lieu le vendredi 31 mars s'une valeur de 6 412 € composée comme suit :

1	l'abbaye des saveurs	1 Panier garni	25.00 €
2	Accesoir'in	1 Bracelet	65.00 €
3	Air France	2 billets d'avion aller retour long courrier – destination au choix	3 600.00 €
4	Alantika	1 ou 2 nuits d'hôtels pour la destination lointaine / un accompagnement , s'ils le désirent dans l'organisation de leur voyage.(Air France)	300,00 €
5	Alchimie Absynthe	1 bouquet de fleurs	35.00 €
6	Atelier Kumo	1 bon cadeau pour participer à un atelier du club do it together	30.00 €
7	B & B Hotel Grand Palais	1 nuit d'hôtel offerte avec 2 petits-déjeuners	80.00 €
8	Basilic Café	1 repas pour 2 personnes	60.00 €
9	Caravanserail	1 carte cadeau	30,00 €
10	Chez Zoé	1 poncho fourrure	59,00 €
11	Chrysalides	1 carte cadeau	40,00 €
12	Deschilder	1 porte carte marque « seclid »	80.00 €
13	Edisac	1 sac de la marque Etrier « kyo »	80.00 €
14	Estaminette	1 Panier garni	30,00 €
15	Flying Tiger	1 bon cadeau	30.00 €
16	Fromagerie Philippe Olivier	1 Découverte panier raffiné	30.00 €
17	GANT	1 Chemise	109.00 €
18	Julie & Co	1 Carte cadeau	15,00 €
19	La Boutique à Pâtisser	1 Bon cadeau	50,00 €
20	La Comtesse du Barry	1 assortiment de 3 terrines délicates, des petites saucisses aux piments d'Espelette, un Saint-croix du Mont et des caramels fondants	75.00 €
21	La Mesure au Masculin	1 Cravate	60.00 €
22	Las Tapas	1 repas découverte pour 2 personnes	50.00 €
23	Le Scoop	1 repas pour 2 personnes	70.00 €
24	Le Tiroir aux essences	1 kit DIY Barre de massage relaxation aux huiles essentielles	35.00 €
25	Maison M	Beauté des pieds Maison M + Pose de vernis permanent mains et pieds	118.00 €
26	Mariée Couture	1 Robe de cocktail Teez	230.00 €

27	Mercure Lille Centre Grand Place	2 coupes de champagnes + grignotises	30,00 €
28	Novotel Lille Centre Gares	1 repas pour 2 personnes	80,00 €
29	O Ch'ti B	1 repas pour 2 personnes	50,00 €
30	Opa & Oma	1 paire de chaussures bébé Eli	49,00 €
31	Optique Vergez Kryz	1 Solaire Snk	29,00 €
32	Reflet du Soleil	1 Soins un temps pour soi	45,00 €
33	Rocambole	1 jeu de société	30,00 €
34	Seiko	1 Montre Dame Apolina référence SRZ408P1	369,00 €
35	Serge Blanco	1 Sweet imprimé « cocote »	115,00 €
36	Spa By Hermitage Gantois	1 Massage sur mesure de 30min avec accès à la piscine chauffée et au hammam 1h avant le soin	50,00 €
37	StudioSun	1 séance d' Aquabike d'une durée de 30 Minutes ainsi qu'une manucure + pose de vernis semi-permanent	59,00 €
38	TAMARIS	1 paire de chaussures	65,00 €
39	Yves Rocher	1 modelage du corps aux huiles essentielles	55,00 €
		total	6 412,00 €
40	Camden	50 cocktails soirée des commerçants + gagnante	

Article 6 : information au (à la) gagnant (e) :

Le ou la gagnant (e) sera prévenue par le GAEL et Lille By Mat par mail à l'issue du jeu-concours une fois le tirage au sort effectué par Maître Vanoverschelde, Huissier de justice à Lille. Dans le cas où le ou la gagnant (e) du jeu- concours ne donnerait pas suite au mail dans les 48 heures, un (e) autre gagnant(e) serait alors désigné (e).

Les dotations de la journée de shopping de rêve seront offertes par les commerçants le vendredi 31 mars à la gagnante du jeu- concours à l'occasion d'un parcours shopping organisé par le GAEL

Un membre du GAEL accompagnera la gagnante tout au long de la journée.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total.

La valeur indiquée sur les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de la rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Le GAEL ne peut être tenu responsable de tout incident/accident pouvant survenir lors de l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Le ou la gagnant (e) accepte que son image et son nom soient utilisés pour la communication de l'opération : site internet www.lillecentre.com, réseaux sociaux et newsletter du GAEL et réseaux sociaux de Lille By Mat.

Article 7 : Jeu- concours sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/ France télécom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement. (Soit 0.16 € la minute)
Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câbles ADSL ; ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite au GAEL à l'adresse suivante : 12 rue Faidherbe 59800 Lille.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur non prénom, adresse complète, et joindre impérativement un RIB (ou un RIP) ainsi que la photocopie de la facture justificative avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : limitation de responsabilité

La participation jeu concours « la journée de shopping de rêve » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques d'interruption et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence le GAEL ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu-concours ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ;
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que le GAEL ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La participation des participants au jeu-concours se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours « la journée de shopping de rêve » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique. .

Le GAEL se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Le GAEL se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu-concours.

Article 9 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, le 13 mars 2017, ce jeu-concours fait l'objet du présent règlement, Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite au GAEL 12, rue Faidherbe 59800 Lille.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le présent règlement est également déposé chez Maître Vanoverschelde, huissier de justice à Lille.

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant qui seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées au GAEL et à Lille By Mat et pourront être transmises à leurs prestataires techniques.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au jeu-concours disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, ils devront envoyer un courrier au GAEL à l'adresse suivante : 12, rue Faidherbe 59800 Lille

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu-concours doivent être formulées sur demande écrite après la clôture du jeu-concours, soit à partir du 25 mars 2017 et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au jeu-concours tel qu'indiqué au présent règlement à l'adresse suivante : 12, rue Faidherbe 59000 Lille

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée